

Négociations annuelles obligatoires à la CARAC : Un accord signé par l'ensemble des Organisations syndicales

La CARAC, mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance, a conclu un accord salarial avec les quatre organisations syndicales représentatives (CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO).

Dans un contexte de performance exceptionnelle, la CARAC a souhaité reconnaître et récompenser l'engagement de ses collaborateurs avec une politique salariale avantageuse comprenant des augmentations de salaires collectives et individuelles ainsi que le versement d'une prime de partage de la valeur (PPV), en complément de l'accord d'intéressement déjà en vigueur au sein de la mutuelle.

Une revalorisation salariale pour récompenser ses collaborateurs

Afin de récompenser la contribution essentielle de ses collaborateurs à sa performance, l'accord prévoit les mesures suivantes :

- **Une revalorisation collective des salaires bruts de 1,2 %** avec une garantie minimale d'**augmentation annuelle de 500 euros bruts** afin de soutenir les tranches de salaire les moins élevées.
- Une enveloppe allouée aux **augmentations individuelles** représentant **1 % de la masse salariale**.
- Le versement d'une prime de partage de la valeur d'un montant de **1 200 € bruts**, pour tous les salariés au prorata du temps de présence en 2025 (hors équipe dirigeante).

Ces augmentations salariales seront appliquées dès le mois de mars 2026 avec effet rétroactif au **1^{er} janvier 2026**.

L'ensemble de ses mesures représente 4% de la masse salariale.

Michel Andignac, Directeur général de la CARAC souligne « Avec le soutien de notre Conseil d'administration, nous sommes fiers de récompenser nos équipes pour leur engagement au service de la performance exceptionnelle de notre mutuelle. En 2026, nous avons souhaité aller plus loin en octroyant une prime de partage de la valeur. Cet accord d'entreprise, signé à l'unanimité, est le reflet du dialogue constructif existant au sein de notre mutuelle ».

La CARAC, Mutuelle d'épargne, de retraite et de prévoyance à taille humaine, qui conçoit, gère et distribue des solutions financières qui s'adressent à toutes les personnes soucieuses de performance et d'intégrité dans la gestion de leur patrimoine. La CARAC dispose d'un réseau de collaborateurs sur l'ensemble du territoire qui, grâce à leur expertise, conseillent et accompagnent les épargnants dans la durée, face aux complexités du monde financier. Fière de son histoire centenaire et de sa culture mutualiste, porteuse de valeurs telles que l'engagement, la confiance, l'indépendance et la transparence, la CARAC se fait un devoir d'être à la hauteur des attentes de ses adhérents. Garante de leur intérêt à la fois collectif et individuel, elle incarne un modèle avisé qui fait de ses adhérents des acteurs à part entière de la gouvernance.

Pour plus d'informations :

www.carac.fr - [Facebook/Carac.epargne](https://www.facebook.com/Carac.epargne)
[linkedin/Carac](https://www.linkedin.com/company/Carac)

Contacts presse :

Vanessa Vazzaz
vanessa.vazzaz@canyon-agency.com
06 34 32 24 23

Isabelle Genest
igenest@carac.fr
01 55 61 56 23
Directrice de la communication
de la CARAC.